

000077



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221122-2022_77-DE

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

SUBVENTION AU FSE
« FOYER SOCIO-
EDUCATIF »

COLLEGE JEAN ZAY
D'ESCAUTPONT

Date de la convocation
Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
30 Novembre 2022
publiée ou notifiée le
16 Décembre 2022

Document certifié conforme,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-deux Novembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI - 1^{er} Adjoint au Maire en l'absence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire empêché tel que prévu à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ.

Excusés : Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

DELIBERATION FAISANT SUITE A UN DEBAT A HUIS CLOS

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000077

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

Municipal du 05 Novembre 2021, ID : 059-215902073-20221122-2022-77-DE

Vu la délibération du Conseil décidant d'allouer une subvention de 8,00 € par élève naissant la Commune d'ESCAUTPONT dans le cadre de tous les projets pédagogiques,

Vu la demande de subvention du Foyer Socio-Educatif du Collège Jean ZAY,

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que le FSE « Foyer Socio-Educatif » du Collège Jean ZAY est une Association organisée et animée par :

- *Les parents d'élèves,*
- *Les professeurs,*
- *Les élèves.*

Que l'objectif de cette Association est de :

- *Participer aux financements de projets divers (Voyages et Sorties pédagogiques),*
- *Proposer des activités sur le temps du midi (Club),*
- *Préparer des lots de fournitures scolaires.*

Subséquent, elle propose au Conseil Municipal :

- *D'octroyer à l'Association « FSE » du Collège Jean ZAY, une subvention d'un montant total de 1 472,00 € pour 184 élèves.*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

DECIDE :

- *D'octroyer à l'Association « FSE » du Collège Jean ZAY, une subvention d'un montant total de 1 472,00 € pour 184 élèves.*

DIT que la dépense résultant de cette décision sera réglée à l'aide des crédits qui figurent au budget de l'exercice 2022, compte « 65748 ».

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

J. LEGRAND.

